



## Partie 2 : analyse et résolution de cas

### Question 8

mineure

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Réolvez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

Article : <sup>19atz</sup> Art. <del>19</del> CC	Article : Art. 323 CC 211
<b>Étape 1</b> Si : - une personne est capable de discernement - et qu'elle n'a pas l'exercice des droits civils	<b>Étape 1</b> Si : un enfant exerce un travail avec l'accord de ses parents et gagne un salaire
Alors : elle peut régler des affaires mineures sans le consentement du tuteur légal	Alors : l'enfant peut jouir de son salaire



<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica est capable de discernement car elle a environ 16 ans et donc une capacité présumée et elle est mineure et n'a donc pas l'exercice des droits civils.</p>	<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica est un enfant <sup>et</sup> exerce un travail avec l'accord de ses parents et gagne un salaire.</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Elle peut régler une affaire mineure et l'achat de vêtements <del>pour</del> pour.</p>	<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>elle peut jouir de son salaire.</p>

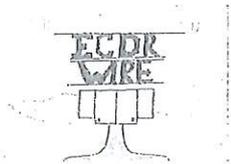
une telle somme est une affaire majeure

Vous formulez la conclusion de votre raisonnement que vous transmettez aux parents de Jessica

Jessica peut jouir de son salaire comme elle le souhaite mais ne peut pas gérer l'affaire majeure qu'est le prix de sa commande.

**Question 9**

Bernadette de Chillon est une duchesse habitant Montreux et possédant une grande fortune ; elle est âgée de 65 ans et vit dans une magnifique villa de maître. Elle rencontre, au casino de Montreux, Marc-Alain Lebége qui est un jeune homme d'une trentaine d'années ressemblant à un bel acteur de cinéma. Bernadette tombe amoureuse de Marc-Alain qui a su la séduire par son humour. Nageant en plein bonheur, Bernadette et Marc-Alain font de grands projets pour leur avenir, même si la famille de Bernadette voit d'un très mauvais œil leur relation. Bernadette vit de sa fortune et Marc-Alain, qui était vendeur d'assurances, a arrêté son travail pour s'occuper de Bernadette et sa fortune.



## Partie 2 : analyse et résolution de cas

### Question 8

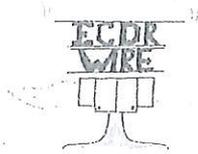
15-16 ans

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Résolez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

Article : ... <u>Art 323 al. 1 cc</u>	Article : ... <u>Art 19 al. 1 cc</u>
<b>Étape 1</b> Si : <u>Une personne est un</u> <u>enfant, qu'elle exerce</u> <u>un travail et qu'elle</u> <u>reçoit des biens ou</u> <u>un salaire pour l'</u> <u>exercice de son travail</u>	<b>Étape 1</b> Si : <u>Une personne est capable</u> <u>de discernement, est</u> <u>privée de l'exercice des</u> <u>droits civils mais possède</u> <u>le consentement de ses</u> <u>représentants pour l'acte</u> <u>en question.</u>
Alors : <u>Cette personne possède</u> <u>l'administration et la</u> <u>jouissance de son</u> <u>salaire ou biens.</u>	Alors : <u>Cette personne possède</u> <u>l'exercice de droits</u> <u>civils pour l'acte</u> <u>en question.</u>





## Partie 2 : analyse et résolution de cas

### Question 8

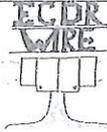
16 ans  
^

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Réolvez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

Article : ... 323 AL. 1 CC	Article : ... 19 AL. 1 CC
<b>Étape 1</b> Si : Jessica est un enfant et elle a travaillé durant tout l'été et elle a gagné de l'argent durant ce travail et elle n'a pas l'exercice des droits civils.	<b>Étape 1</b> Si : Jessica est capable de discernement, mais privée de l'exercice des droits civils.
Alors : Jessica peut garder ces habits quelle a commandés et ces parents ne peuvent pas les récupérer.	Alors : Jessica ne peut contracter une obligation ou renoncer à un droit qu'avec le consentement de leur représentants.

légal



<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica a travaillé pour 640.- et a aussi pu économiser sur ces 640.- et ceci n'est pas possible par acheter plus de 750.- d'habits. Elle n'a pas gagné assez par s'acheter ce qu'elle voulait.</p>	<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica n'a pas demandé l'accord à ses parents pour s'acheter ces habits.</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Les parents de Jessica peuvent demander de renvoyer les habits car elle n'a pas gagné assez par payer la totalité.</p>	<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Jessica ne peut pas garder ces habits et doit donc les renvoyer.</p>

Vous formulez la conclusion de votre raisonnement que vous transmettez aux parents de Jessica

Vous avez bien fait de venir me voir, car vous avez raison. Vous pouvez demander à votre fille de renvoyer ces habits car elle n'avait pas assez d'argent et ne vous a pas demandé l'autorisation.

### Question 9

Bernadette de Chillon est une duchesse habitant Montreux et possédant une grande fortune ; elle est âgée de 65 ans et vit dans une magnifique villa de maître. Elle rencontre, au casino de Montreux, Marc-Alain Lebégé qui est un jeune homme d'une trentaine d'années ressemblant à un bel acteur de cinéma. Bernadette tombe amoureuse de Marc-Alain qui a su la séduire par son humour. Nageant en plein bonheur, Bernadette et Marc-Alain font de grands projets pour leur avenir, même si la famille de Bernadette voit d'un très mauvais œil leur relation. Bernadette vit de sa fortune et Marc-Alain, qui était vendeur d'assurances, a arrêté son travail pour s'occuper de Bernadette et sa fortune.

**Partie 2 : analyse et résolution de cas**
**Question 8**

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Résolez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

Article : ...323.ACC.....	Article : 1.8...d.2...c.o....
<b>Étape 1</b> Si : L'enfant a obtenu un bien en travaillant est mineur et capable de discernement et a obtenu un bien quelconque en tant que salaire pour son travail	<b>Étape 1</b> Si : une personne est incapable de discernement mais privée de l'exercice des droits civils
Alors : il a l'administration de ses et la jouissance de ce bien	Alors : elle peut régler les affaires mineures sans demander à son accord à son représentant légal



<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica est mineure et a cessé 640 Frs de la part de son oncle car elle a travaillé sans sa bourgeoisie mais elle a obtenu de ses parents 160 Frs sans travailler</p>	<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica est non capable de discernement mais possède l'exercice des droits civils en raison de son jeune âge et l'affaire n'était pas mineure et elle n'avait pas l'accord de ses parents</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Elle n'a pas la jouissance des biens de base</p>	<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Elle ne pourrait pas acheter ses biens de base</p>

Vous formulez la conclusion de votre raisonnement que vous transmettez aux parents de Jessica

Oui vous pouvez exiger une partie des vêtements car une partie de l'argent  
utilisé n'était pas n'est pas dû à un service et que elle n'avait pas  
votre accord pour acheter les vêtements.

**Question 9**

Bernadette de Chillon est une duchesse habitant Montreux et possédant une grande fortune ; elle est âgée de 65 ans et vit dans une magnifique villa de maître. Elle rencontre, au casino de Montreux, Marc-Alain Lebége qui est un jeune homme d'une trentaine d'années ressemblant à un bel acteur de cinéma. Bernadette tombe amoureuse de Marc-Alain qui a su la séduire par son humour. Nageant en plein bonheur, Bernadette et Marc-Alain font de grands projets pour leur avenir, même si la famille de Bernadette voit d'un très mauvais œil leur relation. Bernadette vit de sa fortune et Marc-Alain, qui était vendeur d'assurances, a arrêté son travail pour s'occuper de Bernadette et sa fortune.



## Partie 2 : analyse et résolution de cas

### Question 8

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Réolvez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

Article : ... 19 al. 2 cc	Article : ... 323 al. 1 cc
<b>Étape 1</b> Si : - Une personne n'a pas l'exercice de droit civils - cette personne est capable de discernement - cette personne veut régler une affaire mineure	<b>Étape 1</b> Si : - Une personne n'a pas de droit civils - cette personne travaille
Alors : cette personne n'a pas besoin du consentement de son tuteur	Alors : cette personne a l'administration et jouissance du produit de son travail

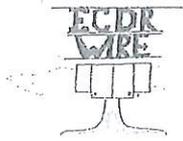
<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Un achat luxueux de 750 - n'est pas une affaire mineure quotidienne ns</p>	<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica n'a pas d'exercice de droits civil car elle est mineure (16 ans)</p> <p>Jessica travaille pour ses parents</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Jessica n'a pas le droit de dépenser pour cette commande</p>	<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Jessica possède l'administration et jouissance des biens de son travail</p>

Vous formulez la conclusion de votre raisonnement que vous transmettez aux parents de Jessica

elle aurait pu s'en sortir mais une part de l'argent par cette commande n'est pas le produit de son travail mais de l'argent de poche de ses parents, comme ce n'est pas une affaire mineure quotidienne il fallait le consentement des parents. On pourrait gagner

**Question 9**

Bernadette de Chillon est une duchesse habitant Montreux et possédant une grande fortune ; elle est âgée de 65 ans et vit dans une magnifique villa de maître. Elle rencontre, au casino de Montreux, Marc-Alain Lebége qui est un jeune homme d'une trentaine d'années ressemblant à un bel acteur de cinéma. Bernadette tombe amoureuse de Marc-Alain qui a su la séduire par son humour. Nageant en plein bonheur, Bernadette et Marc-Alain font de grands projets pour leur avenir, même si la famille de Bernadette voit d'un très mauvais œil leur relation. Bernadette vit de sa fortune et Marc-Alain, qui était vendeur d'assurances, a arrêté son travail pour s'occuper de Bernadette et sa fortune.



Si → que dit la loi  
 or → condition remplie  
 alors / donc → donc

**Partie 2 : analyse et résolution de cas**

**Question 8**

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Résolez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

Article : 19 Al 2 CC	Article : 19 Al 1 CC
<p><b>Étape 1</b></p> <p>Si :</p> <p>Cette personne est capable de discernement</p> <p>Cette personne est privée de l'exercice de droit civil</p> <p>Cette personne veut acquiescer in titre purement gratuit au regard une affaire mineur</p> <p>Alors :</p> <p>Elle n'a pas besoin du consentement des représentants légal</p>	<p><b>Étape 1</b></p> <p>Si :</p> <p>Cette personne est capable de discernement</p> <p>Cette personne est privée de l'exercice des droits civils</p> <p>Alors :</p> <p>Cette personne a besoin du consentement de ces représentants légal</p>

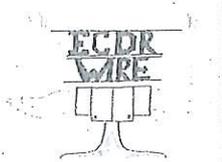
<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Cette personne est capable de discernement " →</p> <p>Cette personne est privée de l'exercice de droit civil " →</p> <p>Cette personne ne peut pas acquiescer en hrs purement gratuit ou une affaire mineur (car ce n'est pas une) (affaire majeur).</p>	<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Cette personne est capable de discernement (car elle sait ce qu'elle fait).</p> <p>Cette personne est privée de l'exercice du droit civil (car elle est mineur).</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Cette enfant doit avoir le consentement de ses représentants légal.</p>	<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Cette personne doit avoir le consentement de ses représentants légal.</p>

Vous formulez la conclusion de votre raisonnement que vous transmettez aux parents de Jessica

Ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés

**Question 9**

Bernadette de Chillon est une duchesse habitant Montreux et possédant une grande fortune ; elle est âgée de 65 ans et vit dans une magnifique villa de maître. Elle rencontre, au casino de Montreux, Marc-Alain Lebégé qui est un jeune homme d'une trentaine d'années ressemblant à un bel acteur de cinéma. Bernadette tombe amoureuse de Marc-Alain qui a su la séduire par son humour. Nageant en plein bonheur, Bernadette et Marc-Alain font de grands projets pour leur avenir, même si la famille de Bernadette voit d'un très mauvais œil leur relation. Bernadette vit de sa fortune et Marc-Alain, qui était vendeur d'assurances, a arrêté son travail pour s'occuper de Bernadette et sa fortune.



## Partie 2 : analyse et résolution de cas

### Question 8 *→ - de Bons*

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Résolez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

Article : <i>16. cc</i>	Article : <i>19 d. 1-2. cc</i>
<b>Étape 1</b> Si : <i>- n'est pas prise de la famille</i> <i>et agit raisonnablement en cas :</i> <i>- de son jeune âge</i> <i>- déficience mentale</i> <i>- troubles psychiques</i> <i>- urgence, etc.</i>	<b>Étape 1</b> Si : <i>- capable discernement</i> <i>- avoir titre pleinement aduit</i> <i>- officres mineures de la loi</i> <i>quidienne</i>
Alors : <i>- Jessica est capable de</i> <i>discernement</i>	Alors : <i>Jessica n'a pas besoin de</i> <i>consentement de ses parents.</i> <i>(Ils ne peuvent pas l'obliger)</i>



<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>- elle n'a pas l'exercice des droits civils</p>	<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>- cet achat n'est pas gratuit - cet achat n'est pas "un petit achat du quotidien" - Jessica n'a pas l'exercice des droits civils</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés.</p>	<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Jessica a besoin du consentement de ses parents pour des achats comme celui-ci et ses parents peuvent</p>

Vous formulez la conclusion de votre raisonnement que vous transmettez aux parents de Jessica  
 Il s'agit d'elle est capable de discernement, elle a besoin du consentement de ses parents pour ce genre de gros achats. Ils ont donc le droit de l'obliger à renvoyer son achat.

**Question 9**

Bernadette de Chillon est une duchesse habitant Montreux et possédant une grande fortune ; elle est âgée de 65 ans et vit dans une magnifique villa de maître. Elle rencontre, au casino de Montreux, Marc-Alain Lebége qui est un jeune homme d'une trentaine d'années ressemblant à un bel acteur de cinéma. Bernadette tombe amoureuse de Marc-Alain qui a su la séduire par son humour. Nageant en plein bonheur, Bernadette et Marc-Alain font de grands projets pour leur avenir, même si la famille de Bernadette voit d'un très mauvais œil leur relation. Bernadette vit de sa fortune et Marc-Alain, qui était vendeur d'assurances, a arrêté son travail pour s'occuper de Bernadette et sa fortune.



## Partie 2 : analyse et résolution de cas

### Question 8

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Réolvez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

640  
+ 160  
740

Article : 19 al 2 CC	Article : Art 323 al 1 CC
<b>Étape 1</b> Si : - Personne capable de discernement qui n'ont pas l'exercice des droits civils	<b>Étape 1</b> Si : L'enfant à l'administration et la jouissance du produit de son travail et de ceux de ses biens que les père et mère lui remettent pour exercer une profession ou une industrie
Alors : Elles n'ont pas besoin de ce consentement pour acquies à titre purement gratuit ni pour régler les affaires mineures se rapportant à la vie de la quotidienne	Alors : Elles peut utiliser sans suite comme bon lui semble



<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica est capable de discernement mais n'a pas l'exercice des droits civil et est mineur</p>	<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica a travaillé et a reçu un salaire et de l'argent de poche</p>
---	---

<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Jessica doit renvoyer le collie car dépensé 750 n'est une affaire mineur donc elle doit avoir l'accord de ses parents comme elle ne peut signer de contract comme elle n'exerce pas de droit civil</p>	<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Jessica n'a pas assez d'argent pour sa commande 750 CHF car son salaire et l'argent de poche réunis font que 440 donc elle doit emprunter de l'argent mais c'est impossible car Jessica est mineur.</p>
---	--

Vous formulez la conclusion de votre raisonnement que vous transmettez aux parents de Jessica

Jessica doit renvoyer la commande car elle n'exerce pas encore le droit civil de pouvoir signer des contract aussi grandes et elle n'a pas assez d'argent

**Question 9**

Bernadette de Chillon est une duchesse habitant Montreux et possédant une grande fortune ; elle est âgée de 65 ans et vit dans une magnifique villa de maître. Elle rencontre, au casino de Montreux, Marc-Alain Lebége qui est un jeune homme d'une trentaine d'années ressemblant à un bel acteur de cinéma. Bernadette tombe amoureuse de Marc-Alain qui a su la séduire par son humour. Nageant en plein bonheur, Bernadette et Marc-Alain font de grands projets pour leur avenir, même si la famille de Bernadette voit d'un très mauvais œil leur relation. Bernadette vit de sa fortune et Marc-Alain, qui était vendeur d'assurances, a arrêté son travail pour s'occuper de Bernadette et sa fortune.



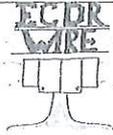
## Partie 2 : analyse et résolution de cas

### Question 8

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Réolvez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

Article : <u>17. CC</u> .....	Article : <u>19<sup>2</sup> CC</u> .....
<b>Étape 1</b> Si : <u>une personne est mineur</u> <u>une personne est incapable</u> <u>de discernement</u> <u>une personne est sous</u> <u>curatelle de portée générale</u> ..... ..... ..... ..... .....	<b>Étape 1</b> Si : <u>une personne est capable de</u> <u>discernement</u> <u>une personne n'a pas</u> <u>l'exercice des droits civils</u> <u>une personne doit régler une</u> <u>affaire mineure se rapportant</u> <u>à la vie quotidienne</u> ..... ..... ..... ..... .....
Alors : <u>cette personne n'a pas</u> <u>l'exercice des droits civils</u> ..... ..... .....	Alors : <u>Cette personne n'a pas</u> <u>besoin de demander le consentement</u> <u>pour cette affaire</u> ..... ..... .....

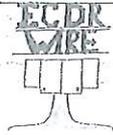


<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica est mineur car elle a entre 15 et 16 ans comme elle est en 1<sup>er</sup> de l'ECGF.</p>	<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>Jessica est capable de discernement car elle a 15-16 ans et qu'elle sait ce qu'elle achète.</p> <p>Jessica est privée de l'exercice des droits civils car elle est mineure. Mais ce n'est pas une affaire mineure de la vie quotidienne car 750.- c'est beaucoup d'argent.</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Jessica n'a pas l'exercice des droits civils.</p>	<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Jessica doit demander le consentement de ses parents pour cette affaire.</p>

Vous formulez la conclusion de votre raisonnement que vous transmettez aux parents de Jessica  
Jessica n'a pas l'exercice des droits civils et doit demander le consentement pour cette affaire à ses parents car ils lui ont donné 100.- de la somme, alors vous pouvez lui demander de renvoyer le colis.

#### Question 9

Bernadette de Chillon est une duchesse habitant Montreux et possédant une grande fortune ; elle est âgée de 65 ans et vit dans une magnifique villa de maître. Elle rencontre, au casino de Montreux, Marc-Alain Lebégé qui est un jeune homme d'une trentaine d'années ressemblant à un bel acteur de cinéma. Bernadette tombe amoureuse de Marc-Alain qui a su la séduire par son humour. Nageant en plein bonheur, Bernadette et Marc-Alain font de grands projets pour leur avenir, même si la famille de Bernadette voit d'un très mauvais œil leur relation. Bernadette vit de sa fortune et Marc-Alain, qui était vendeur d'assurances, a arrêté son travail pour s'occuper de Bernadette et sa fortune.



## Partie 2 : analyse et résolution de cas

### Question 8

Jessica est en première année de l'ECGF. C'est une fille brillante qui réussit ses études avec d'excellentes notes et n'a jamais redoublé d'année scolaire. Durant les deux mois de cet été, Jessica a travaillé dans la boulangerie de son oncle (elle faisait la vendeuse le dimanche matin) et ce dernier lui a donné 640.- CHF. Jessica a aussi pu économiser 160.- CHF sur l'argent de poche que lui donnent régulièrement ses parents. Avec cet argent, Jessica s'achète en secret sur internet plusieurs vêtements de luxe Burberry pour un montant total de 750.- CHF. A l'arrivée du colis par la poste, les parents de Jessica apprennent son achat et sont furieux. Ils ne sont pas d'accord de dépenser autant d'argent pour des vêtements et ne veulent pas que Jessica garde cette commande.

Vous êtes un ami avocat des parents de Jessica. Ces derniers viennent vous voir et vous demandent s'ils peuvent obliger Jessica à renvoyer les vêtements commandés. Résolez ce cas selon la méthode du syllogisme judiciaire en remplissant le tableau ci-dessous et en utilisant deux articles distincts pertinents d'une loi suisse que vous citez correctement.

Article : 19. al 2	Article : 323.252 al 1
<b>Étape 1</b> Si : - La personne est capable de discernement - Elle est privée de l'exercice de ces droits - C'est une affaire mineure (en dessous de 5.-)	<b>Étape 1</b> Si : - l'enfant a exercé un travail - Il est mineur - Que les parents ont été d'accord
Alors : Elle n'a pas besoin du consentement de ces représentants légaux pour régler cette affaire mineure.	Alors : l'enfant a la jouissance du produit de son travail et de ces biens.

<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>- Jessica n'est pas capable de discernement car elle a 16ans et qu'en dessous de 16ans, on est pas vraiment capable de discernement.</p> <p>- Il ne s'agit pas d'une affaire mineur vu que la somme dépasse les 5.- (750.-)</p>	<p><b>Étape 2</b></p> <p>Or :</p> <p>- Jessica a exercé un travail, sous l'accord de ces parents et</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Elle <del>ne</del> doit avoir le consentement de ces représentants pour effectuer l'achat.</p>	<p><b>Étape 3</b></p> <p>Donc :</p> <p>Elle peut faire ce qu'elle veut de son argent</p>

Vous formulez la conclusion de votre raisonnement que vous transmettez aux parents de Jessica

Malgré qu'elle a travaillé sous l'accord de ces parents, elle devra renvoyer les vêtements car mandés au vue de son incapacité de discernement et de la somme élevée.

### Question 9

Bernadette de Chillon est une duchesse habitant Montreux et possédant une grande fortune ; elle est âgée de 65 ans et vit dans une magnifique villa de maître. Elle rencontre, au casino de Montreux, Marc-Alain Lebégé qui est un jeune homme d'une trentaine d'années ressemblant à un bel acteur de cinéma. Bernadette tombe amoureuse de Marc-Alain qui a su la séduire par son humour. Nageant en plein bonheur, Bernadette et Marc-Alain font de grands projets pour leur avenir, même si la famille de Bernadette voit d'un très mauvais œil leur relation. Bernadette vit de sa fortune et Marc-Alain, qui était vendeur d'assurances, a arrêté son travail pour s'occuper de Bernadette et sa fortune.